Trente-deuxième Année. — N° 349 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 15 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 14 DÉCEMBRE 1887

LE NOUVEAU CABINET

Nous avons de nouveaux ministres. Avons-nous un ministère? Ah! sur ce point, on nous permettra de réserver notre opinion. Nous attendons le cabinet Tirard à l'œuvre. Que sera-t-il? que fera-t-il? comment vivra-t-il? Questions obscures qu'il faut laisser au temps le soin de résoudre.

Le début est modeste ; le programme ministériel le sera sans doute aussi. Les grands desseins ni les vastes horizons ne sont pas permis à ceux qui se résignent pour dénouer la crise, à prendre aujourd'hui le pouvoir.

Ils s'efforceront d'éloigner d'eux le calice amer de la politique et vont convier les Chambres à concentrer leur attention et leurs travaux sur les lois d'affaires, le budget, les réformes économiques, les intérêts matériels. Pour le moment, on se bornera à demander le vote des douzièmes provisoires ; puis, on entrera en vacances pour mieux assurer la « trêve des confiseurs » ; puis on aura les élections sénatoriales. Et après? Après, qui vivra verra.

Mais qui vivra alors? Eh! qui peut être sûr du lendemain? C'est bien assez, dans les conditions où nous sommes, de vivre au jour le jour.

C'est donc, en réalité, un cabinet d'affaires que M. Tirard est parvenu à constituer, après tous les essais infructueux de concentration républicaine faits depuis quelques jours. Seulement, on en avait un, aussi bon, meilleur peut-être, dans celui qui était en fonctions et qu'il était si aisé et si logique de conserver pour l'œuvre évidemment transitoire qu'il s'agit d'accomplir. Pourquoi ne s'en est-on pas tenu à cette solution si simple? Pourquoi a-t-on fait descendre dans l'arène parlementaire des lutteurs nouveaux pour les livrer aux colères des partis? Mystère. Nous ne sommes pas dans le secret des dieux et ne comprenons rien à ce qui se passe.

Attendons. Nous croyons que ce qu'il y a de plus raisonnable, c'est de faire crédit au nouveau cabinet d'ici à la prochaine session. Nous lui reconnaissons même une allure de modération et d'honnêteté qui n'est pas pour nous déplaire. Il a eu le bon sens de ne pas se compromettre avec les radicaux, et les attaques dont il est déjà l'objet de leur part suffiraient même, au besoin, pour nous le rendre sympathique. Nous le félicitons de n'avoir pas sacrifié au fétiche absurde de la concentration des Gauches, opération chimique impossible, destinée à combiner les contraires, au risque de tout faire éclater. C'est un acte de courage dont on doit lui tenir compte.

Mais aura-t-il assez de force, assez de prestige, assez d'influence pour diriger une situation qui, en présence des divisions de la Chambre et des intrigues des partis, reste aussi grave, aussi compliquée qu'auparavant? Ses meilleurs amis en doutent. Puissent les mauvais présages mentir!

Heureusement, M. Flourens conserve le poste où il a rendu tant de services et conquis la confiance générale. C'est quelque chose. Notre politique extérieure reste en de bonnes mains; elle ne court pas risque d'être livrée aux dangers de l'imprévu.

Pour le surplus, nous jugerons le nouveau cabinet à l'épreuve. Nous garderons vis-à-vis de lui cette impartialité loyale qui est notre ligne de conduite invariable, approuvant tout ce qu'il fera de bien, blâmant sans parti pris tout ce qui nous paraîtra blâmable et ne demandant au gouvernement que deux choses : sauvegarder les principes conservateurs qui sont les bases mêmes de l'ordre social et résister énergiquement au parti de la révolution.

UNE JUSTE FIN

C'est le titre d'un article de l'*Univers* consacré à M. Jules Grévy. En voici la très intéressante conclusion.

« Par des lois scolaires dirigées contre les catholiques, il a préparé l'affaiblissement des liens de famille et l'abaissement de l'enfance : il est frappé dans sa famille et dans le nom de ses petits-enfants.

» Par des mesures fiscales contraires à l'équité et violatrices du droit commun, il a voulu appauvrir les congrégations et ruiner quantité de bonnes œuvres : il a glissé, puis culbuté sous le poids de vilaines affaires d'argent où l'opinion publique a saisi la main du gendre Wilson et soupçonné l'action du beau-père. Et cette chute honteuse, en le privant de cinq ans de présidence, le prive aussi de quatre ou cinq millions.

» Il a envoyé des agents de police et des soldats contre les couvents, dont par décret il expulsait les propriétaires ; il a fallu des agents de police et des soldats pour le protéger contre la foule qui voulait l'expulser un peu trop vite de l'Elysée. Il avait faussé la loi pour mettre dehors les religieux; on a faussé la Constitution pour le chasser.

» En même temps qu'il persécutait l'Eglise, il déclarait la respecter; ses ennemis de la presse et du Parlement, au début de cette campagne et tout en lui portant déjà de rudes coups, lui ont fait force révérences. Ce n'était pas lui que l'on visait, c'était son gendre; on voulait assainir l'Elysée, et non pas faire partir avant fin de bail. M. Grévy a taxé rudement ces paroles, il y a justement dénoncé de la déloyauté et du mensonge. Était-il loyal, lui, et disait-il vrai quand il protestait de son respect pour la religion et jurait de ne plus se prêter à aucune note contre les catholiques!

» La persécution dont il a été l'agent le plus persévérant et, sans doute, le plus tranquille, a toujours eu la marque de l'hypocrisie et de la bassesse, c'est hypocritement qu'il a été attaqué et c'est bassement qu'il est tombé.

» M. Grévy n'entrevoit-il pas dans tout cela une justice plus puissante et plus juste que celle dont il a nommé longtemps le personnel?

» On prétend qu'il a écrit ses mémoires et qu'il en va publier des fragments pour se venger. Ce serait un mauvais emploi des loisirs qui lui sont imposés. Qu'au lieu de songer à se venger, il songe à se repentir. »

Ce que dit l'*Univers*, à propos de M. Grévy, pourrait s'appliquer, dans une large mesure, à ces braves gens qui font apprendre le catéchisme à leurs enfants, qui seraient désolés de mourir sans les secours de l'Eglise et qui votent tranquillement pour des candidats qui voteront à leur tour ou même qui ont déjà voté pour les lois contraires à la Religion et à son enseignement?

Si Dieu existe, si vous croyez que nous devons lui rendre un culte, si, chez vous, dans la famille, vous honorez ou vous laissez honorer la Religion, pourquoi votez-vous pour des hommes qui ont chassé, de l'école publique, l'idée même de Dieu et de la Religion?

Si vous êtes libéraux, si vous êtes partisans de la liberté, de l'égalité pour tous, pourquoi la refusez-vous aux religieux? Pourquoi refusez-vous aux écoles catholiques une part légitime dans le budget de l'Etat et de la commune!

Croyants ou simplement *libéraux*, quand vous votez pour les hommes qui ont fait nos lois scolaires oppressives, vous êtes au moins des *inconséquents*.

Ceux-là seuls sont logiques qui, athées, matérialistes, incrédules, mais partisan de l'Etat, disent : « Il n'y a pas de Dieu ou Dieu n'est pas ce qu'on nous dit ; l'Eglise chrétienne est une menteuse ; elle est le *mal* ; sa doctrine est erronée », et qui, refusant d'enseigner de telles erreurs à l'enfance, votent en conséquence.

Mais les autres, ceux qui croient (qu'ils pratiquent ou non) ceux qui font faire la première communion à leurs enfants, qui sont résolus à appeler un prêtre — ou un pasteur — à leur dernière heure ou bien qui, doutant eux-mêmes, sont cependant assez libéraux pour permettre aux leurs de pratiquer la doctrine chrétienne, tous ceux-là, lorsqu'ils votent pour les partisans de l'enseignement sans religion, commettent la plus formidable, la plus inouie des inconséquences. Ils la poussent jusqu'à l'absurde en votant pour ces mêmes hommes qui refusent toute allocation du budget aux écoles gratuites chrétiennes.

Cette inconséquence sera même l'un des étonnements de l'avenir quand il considérera l'histoire de notre temps et quand il verra tous les résultats — résultats fatals — de nos lois sur l'enseignement soi-disant neutres.

Il se demandera comment une génération chrétienne et libérale comme l'est, en immense majorité, la société actuelle, aura pu donner son assentiment à une réglementation aussi anti-chrétienne, aussi anti-libérale, et préparer la génération sans foi que l'on forme actuellement.

Et l'avenir ne voudra pas croire que ce sera la politique qui aura été la cause de tant d'aberration et de tant d'aveuglement.

Un Péril Social

L'ignoble crime de Rivière, dont toute la région du Nord a été émue, vient d'avoir, devant la Cour d'appel de Douai, un corollaire civil d'où découle un très grave enseignement.

On sait de quoi il s'agit: deux jeunes gredins, les frères Muchembled, assassinent avec un cynisme et une cruauté extraordinaires, une jeune fille de 15 ans. Ces précoces chenapans, légèrement teintés de littérature, avaient prémédité leur crime dans tous ses détails et ils en avaient même d'avance écrit le *scénario*.

Pressés de questions, ils finirent par avouer que c'était la lecture de certains romans qui leur avait inspiré la pensée de cet assassinat et que c'était dans ces mêmes romans qu'ils avaient pour ainsi dire trouvé l'expérience qui leur manquait, nous pourrions ajouter, la manière de s'en servir.

Le fait en lui-même n'est pas neuf. De tous temps, on a vu des imaginations dévergondées par des lectures malsaines; mais jusqu'ici du moins les enfants avaient quelques difficultés à se procurer ces livres troublants qu'ils achetaient à la dérobée chez un libraire et qu'ils cachaient soigneusement à la vue.

Dans l'affaire de Rivière, savez-vous où les jeunes Muchembled s'étaient procuré les romans infâmes dont la lecture les a conduits à la Nouvelle-Calédonie! Dans la bibliothèque scolaire de leur commune.

Les pédants et les cuistres du canton ne manquèrent probablement pas de se poser en amis des lumières, et d'inviter les bons paysans de là-bas à envoyer leurs enfants à la bibliothèque scolaire. Les parents Muchembled l'ont cru, et l'on sait ce qui est arrivé.

Aussi quand le père de la petite victime est venu leur demander des dommages et intérêts, les parents Muchembled n'ont en qu'une chose à répondre : Nous avons surveillé nos enfants; sans doute, nous les laissions prendre des livres à la bibliothèque scolaire, mais n'y étions-nous pas directement incités par tous les représentants de l'administration? Instruisez vos fils, nous disait-on, ils deviendront forts et libres, ennemis des préjugés d'un autre âge.

Et la Cour d'appel de Douai, fort justement à notre avis, a donné raison aux parents Muchembled et a déclaré qu'ils n'avaient pas été coupables de négligence en ne retirant pas à leurs enfants des livres qui faisaient *partie de la bibliothèque scolaire surveillée par l'autorité*.

Très certainement le père de la victime, en réclamant une indemnité de 4,000 francs à ses voisins, était guidé par un tout autre sentiment que celui de l'amour paternel et le fait que ce paysan rapace ait été débouté de ses conclusions n'a rien qui puisse nous contrister outre mesure.

La moralité de cet incident est ailleurs.

Les laïcisateurs à outrance ont voulu chasser l'idée religieuse de partout des bibliothèques scolaires comme des livres de classe. S'est-on assez moqué de ces publications de Mame, trente centimes, richement reliées, avec l'approbation de l'archevêque de Tours. On abrutissait la jeunesse, en lui mettant entre les mains de pareilles calembredaines. Il fallait mieux, de la vraie littérature, de la vraie science, des romans même fortement documentés et remplaçant les fadaises dont on a bercé nos premières années.

Mon Dieu! *Edgar ou l'Enfant de la forêt, Julie ou la désobéissance punie, Louis et Adolphe ou la vertu récompensée*, et un tas d'autres aux noms plus ou moins rococos n'étaient peut-être pas des modèles de style et de composition. Ces romans, à l'usage de la jeunesse chrétienne, dus à l'imagination des pauvres écrivains en rupture de crédit, manquaient certes de montant et pouvaient paraître d'une naïveté un peu grande; mais au moins, il en découlait toujours une saine leçon morale, facile à comprendre; le vice y était toujours puni et la vertu toujours récompensée, après les épreuves classiques et obligatoires; et dans les jeunes esprits, l'impression qui demeurait était toujours bonne et profitable.

On nous a changé tout cela ; le gouvernement aidant, l'inspecteur d'académie poussant, on a modifié le catalogue des bibliothèques scolaires. Au nom de la science, de la science bête des gens qui n'en savent pas assez pour savoir qu'ils ne savent rien, on a voulu faire mieux, et en chassant les naïvetés, chasser aussi ce qu'on appelait les préjugés religieux, bons tout au plus à abrutir la jeunesse.

Effectivement on a réussi ; par les lectures nouvelles, les jeunes Muchembled se sont dépouillés de tous préjugés gênants; *ils se sont piqués de littérature, de cette littérature qui s'étale dans les rez-de-chaussée de certains journaux*, ils ont accompli leur coup scientifiquement et ils se sont même donné des noms de guerre dignes d'appartenir à cette honorable association connue sous le nom de *Panthère des Batignolles*.

La Cour d'assises du Pas-de-Calais a été indulgente pour ces précoces gredins, produits légitimes de l'éducation laïque. Je ne l'en blâme pas; la responsabilité véritable n'était pas là et les jeunes Muchembled, dans l'ordre social, devaient être un peu les cousins de l'illustre Aubertin dans l'ordre politique ; ils ont exécuté, d'autres ont conçu pour eux, et, inconsciemment mais très réellement ont été leurs complices.

De tout cela, il résulte une grande leçon, c'est que les parents devront désormais y regarder à deux fois avant de laisser entre les mains de leurs enfants des livres provenant des bibliothèques scolaires ou autres associations soi-disant démocratiques et populaires. On ne sait pas quelles graines mauvaises peuvent tomber de cet enseignement surveillé par l'autorité, graines qui germeront plus tard et fleuriront sur le bitume des préaux des maisons centrales ou l'asphalte du boulevard.

HENRI LANGLAIS.

LES ÉTATS-UNIS

INTERDITS AUX ANARCHISTES

Un sénateur du Michigan vient de déposer au Congrès fédéral un projet de loi concernant l'immigration étrangère aux Etats-Unis.

On connaît les mesures votées, il y a quelques années, pour restreindre l'immigration des ouvriers chinois. Il s'agissait simplement alors de protéger le travail indigène contre la concurrence des artisans étrangers. La proposition de M. Palmer tend à protéger la tranquillité des Etats-Unis contre les anarchistes qui viennent la troubler. Le droit de résidence sur le territoire de l'Union serait refusé à tout individu n'ayant pas des antécédents absolument impeccables. Les disciples des Most et des Engel seraient rigoureusement invités à retourner, chez eux, au moment où ils voudraient débarquer.

LES OUVRIERS ET LA RÉVOLUTION

Un conseiller municipal catholique de Paris, collaborateur du *Monde*, publie aujourd'hui, dans ce journal, un article où il soutient que les autonomistes avaient été dans l'impuissance de soulever la population ouvrière. « Les autonomistes, dit-il, trouvent dans Paris des électeurs, mais pas de soldats. »

L'article de M. Deville est très intéressant pour nous et sa conclusion doit être méditée:

« Comment! nous dira-t-on, n'a-t-on pas vu la semaine dernière une armée populaire prête à marcher, faisant en quelque sorte son essai de mobilisation? Est-ce que, derrière les agitateurs du Conseil municipal, il n'y a pas les ouvriers parisiens, trompés, enrégimentés, qu'on peut du jour au lendemain envoyer se battre dans la rue?

» Eh bien, non! c'est là une erreur. Les ouvriers en général ne sont pas du tout disposés à se battre, et d'ailleurs ils ne suivent pas les autonomistes. Ceux-ci ont pour électeurs moins des travailleurs manuels que des commerçants, des employés, des bourgeois en somme, qui sont Parisiens, c'est-à-dire frondeurs, qui aiment à faire pièce au gouvernement, à élire des représentants qui cherchent noise à l'administration, et qui se laissent prendre merveilleusement par la vanité quand on leur parle des *droits de Paris*. »

M. Deville donne sur la composition actuelle du parti ouvrier à Paris et dans quelques villes — à Roubaix notamment — des détails qui nous paraissent exacts dans l'ensemble :

« Le parti ouvrier, fondé pour défendre et faire prévaloir dans l'organisation sociale les intérêts des travailleurs, se subdivise en différents groupes : il y a les possibilistes, les collectivistes-révolutionnaires, les blanquistes et les anarchistes. De ces derniers, les anarchistes, ne disons rien; ils sont encore les moins nombreux. Les collectivistes-révolutionnaires pensent qu'il faut employer tous les moyens, *même* les violents, pour arriver à leurs fins. Les blanquistes ne diffèrent de ceux-ci que parce qu'ils veulent employer aussi tous les moyens pour arriver à leurs fins mais *surtout* les violents. Les chefs blanquistes sont M. Vaillant, conseiller municipal; le *général* Eudes, et quelques autres de moindre importance. Ils sont à l'affût de toute occasion qui leur permettrait de créer le désordre. Ce sont eux qui avaient, il y a quelques jours, mobilisé leurs troupes.

« Ces troupes se sont renforcées de collectivistes-révolutionnaires, de quelques *patriotes* et d'un assez grand nombre d'oisifs. C'est avec des chefs blanquistes que les conseillers municipaux les plus désireux de se montrer s'étaient mis en rapports ; c'est à eux qu'ils avaient ouvert l'Hôtel-de-Ville ; c'est avec eux qu'ils auraient marché, à moins qu'on ne les eût mis de côté aussitôt après avoir profité de leur complaisance. Donc, s'il y a des responsabilités précises au sujet des tentatives d'insurrection dont on s'est ému, elles incombent aux blanquistes et aux conseillers municipaux qui se sont mis avec eux. Mais si l'insurrection eût éclaté, il lui eût fallu d'autres chefs encore et d'autres troupes pour qu'elle fût sérieuse et eût des chances de succès.

Le gros du parti ouvrier, en effet, se compose des *possibilistes*. Les possibilistes ont des chefs nombreux, parmi lesquels neuf conseillers municipaux, MM. Joffrin, Brousse, Lavy, Dumay, Chabert, Paulard, Faillet, Réties, Simon Soens. Ils désirent que le sort des ouvriers s'améliore, que leur rôle dans la direction des affaires s'agrandisse, que l'organisation sociale soit modifiée en leur faveur, et ils espèrent arriver à ce triple résultat légalement, pacifiquement par l'organisation, par la discussion, par le vote. Du moins ils le disent, et même ils ont montré leur sincérité dans les derniers événements.

» En effet, tout le parti possibiliste s'est abstenu de manifestations dans la rue; les chefs ont réuni ceux qui les écoutent le plus volontiers, leur ont donné le conseil de rester tranquilles, calmes, et de continuer seulement leurs revendications régulières. Il importe de noter ce fait, qui a une extrême importance, d'abord pour diminuer, bien qu'après coup, les craintes qu'on avait pu concevoir d'une révolution violente, ensuite pour montrer aux hommes politiques la voie dans laquelle ils feraient sagement de s'engager vis-à-vis des ouvriers.

Les chefs du parti ouvrier, on peut le constater par ce que nous venons de dire, font preuve d'une modération relative : ils ont organisé un parti qui, par ses théories, *par son but*, vaut bien un autre parti républicain. Le parti ouvrier est nombreux à Paris ; il commence à pousser des racines en province. Que veut ce parti? Théoriquement, l'amélioration du sort des travailleurs. Nous voulons la même chose. Quels sont les moyens par lesquels ce parti espère arriver à son but? Ils sont divers et à ce point de vue nous devons marquer nettement notre séparation d'avec lui.

Nous voulons l'amélioration du sort des travailleurs, nous catholiques et conservateurs, nous l'avons montré souvent. Mais nous pensons que cette amélioration peut être réalisée pacifiquement, sans bouleversement social. Les ouvriers, ou du moins certains d'entre eux, croient qu'il faut remuer et au besoin renverser notre ordre social.

» Mais, et c'est ici notre conclusion, comment pousse-t-on ces derniers à demander une véritable révolution, soit pacifique, soit violente? En ne faisant rien pour eux. On peut, au contraire, les rallier, faire d'eux le meilleur appui de l'organisation sociale en s'inspirant de leurs vrais besoins et de leurs légitimes revendications. Les ouvriers en ont assez de suivre les agitateurs qui s'inspirent de leurs intérêts personnels; ils se séparent de ceux-ci. Que les conservateurs aillent aux ouvriers franchement; qu'ils ne craignent pas de discuter avec eux, de faire de la politique avec eux, et peut-être auront-ils fait ce qui est le plus utile pour le salut de la patrie.

A. DEVILLE.

REVUE DE LA PRESSE

On a vu qu'une ordonnance de non-lieu avait été rendue en faveur de M. Wilson.

Cette mesure sera vivement commentée. L'*Autorité* écrit à ce sujet :

« Il fallait s'y attendre, et la Chambre l'avait peut-être prévu quand, prudemment, elle prenait un à-compte de châtiment sur le beau-père, en attendant l'exécution du gendre.

» Cette exécution, la cour se déclare impuissante à la pratiquer.

» A l'opinion publique de se rattraper sur la déconfiture de M. Grévy. C'est toute la satisfaction qu'elle obtiendra.

» L'impunité de M. D. Wilson n'en constitue pas moins l'un des plus criants scandales que la législation actuellement en vigueur puisse engendrer. »

Le *Figaro* dit de son côté :

« MM. Goron, Gragnon et Wilson sont mis hors de cause et, par une ironie qui achève de caractériser cette bouffonnerie judiciaire, Mme Limouzin au préjudice de laquelle le détournement est établi, est condamnée à tous les frais du procès!

» Je souhaite pour M. Wilson, auquel les flétrissures morales sont indifférentes, qu'il se tire à un aussi bon compte des autres poursuites criminelles dans lesquelles il est impliqué.

» Il vient déjà de bénéficier d'un second non-lieu dans l'affaire de la décoration de M. de Boyenval, instruite par M. Anquetil.

» En sera-t-il de même de l'affaire de décoration, pendante encore — *malgré d'énormes influences* — devant M. le juge d'instruction Vigneau, procédure au cours de laquelle le gendre M. Grévy a été confronté, parfois jusqu'à des heures avancées de la nuit, avec nombre de témoins et même avec des détenus, parmi lesquels ce baron de Coëlin, lui aussi marchand de croix d'honneur et qui se vante encore à l'heure qu'il est, dans sa cellule de Mazas, *de faire décorer n'importe qui pour cinquante mille francs!* »

Les journaux reviennent sur le Message de M. Sadi Carnot. L'honorable directeur du *Soleil*, M. Hervé, juge ce document avec une sévérité qui ne lui est point habituelle :

« Les circonstances, dit-il, réclamaient un cabinet de résistance : M. Carnot nous donne un cabinet de défaillance.

» Les circonstances réclamaient, en outre, un cabinet qui ne pût être soupçonné d'exercer une pression sur les magistrats dans l'affaire Wilson. Que fait M. Carnot? Il transporte M. Fallières du ministère de l'intérieur au ministère de la justice. Or, M. Gragnon et M. Goron, impliqués tous deux dans l'affaire Wilson, étaient les subordonnés de M. Fallières, ministre de l'intérieur, lorsque se sont passés les faits incriminés. Je ne dis pas que M. Gragnon et M. Goron sont coupables. Je ne dis pas non plus que, s'ils sont coupables, M. Fallières a été leur complice ou leur complaisant. Je dis seulement qu'en présence d'une situation pareille, en présence des soupçons qui se sont portés sur M. Gragnon et sur M. Goron, et qui peuvent remonter plus haut, M. Fallières était le dernier qu'on pût appeler au ministère de la justice. Je dis que son élévation au poste de garde des sceaux, la veille du jour où la Chambre des mises en accusations et la chambre des appels de police correctionnelle devaient rendre leur décision, a présenté le caractère d'une audacieuse pression sur la magistrature.

» Et M. Carnot, qui a fait cette nomination scandaleuse, est honnête! C'est même parce que qu'il est honnête, et uniquement pour cela, qu'il a été nommé président de la République. Il y a des honnêtetés tellement naïves, qu'elles en sont dangereuses.

» Si M. Carnot sait ce qu'il fait, tant pis pour lui; s'il ne le sait pas, tant pis encore; car dans ce cas, ce n'est pas le président Carnot, c'est le président Calinot. »

Le *Radical* répète qu'il attendait autre chose de M. Carnot :

« Ce n'est plus à réfléchir qu'il faut employer notre temps. Mais à réaliser les réformes, et l'on peut prévoir que le nouveau ministère n'en réalisera aucune. »

La *Justice* reproche à M. Carnot : « d'avoir pris un cabinet de division contre les radicaux » d'avoir fait un manifeste ministériel au lieu d'un message présidentiel et de se borner à une politique « d'hygiène et de syndicats ».

Le mot « hygiène » a eu aussi le privilège d'exciter la verve de l'*Intransigeant* :

« Ce qui nous rend rêveur, écrit M. H. Rochefort, c'est cette « hygiène », dont le président de la République s'engage à s'occuper spécialement.

» Que diable se prépare-t-il à nous offrir? Va-t-il transformer le jardin de l'Elysée en salle de gymnastique pour les deux sexes, et en école de natation le bassin où barbotait le canard cher à M. Grévy?

» Obligera-t-il la population à faire tous les jours deux lieues à pied, à se coucher tous les soirs à huit heures et à porter de la flanelle? Ce serait d'un président on ne peut plus paternel; toutefois, ces attentions délicates resteront vraisemblablement insuffisantes pour combler le déficit et réaliser les économies qu'on obtiendrait en supprimant le budget des cultes et en s'emparant des biens de mainmorte. »

Quand au *XIXe Siècle*, il remarque — et son observation est fort juste — que :

« La froideur avec laquelle cette communication a été accueillie contraste singulièrement avec l'élan que le parti républicain mettait, le 3 décembre, à élever M. Carnot à la plus haute magistrature de l'Etat. »

BOURSE DE PARIS

du mercredi 14 décembre

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 50	3 0/0	82 40	82 45	
85 70	3 0/0 amortissable	85 55	85 70	
107 95	4 1/2 1883	107 70	107 35	
58 .[.	3 0/0 Portugais			
97 70	Italien 5 0/0	97 65	97 60	
68 1/2	Extérieure 4 0/0	68 1/32	.. .[.	
80 11/16	Hongrois 4 0/0	80 5/8		
378 75	Egypte 6 0/0	378 75	378 12	
14 30	Turc 4 0/0	14 27	14 27	
....	Obligations du Trésor.			
....	Russe 1870 5 0/0			
....	Bons de liquidation 3 0/0			
	Sociétés de Crédit			
4360 ..	Banque de France		4360 ..	
463 75	Banque d'Escompte	467 50	466 ..	
780 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	777 50	780 ..	
....	Banque Parisienne			
1420 ..	Crédit Foncier	1420 ..	1417 ..	
....	Crédit Mobilier			
575 ..	Crédit Lyonnais	575 ..		
....	Société générale			
....	Banq. J. R. P. Pays-Aut.			
513 75	Banque Ottomane	517 50		
....	Créd. Mobilier Espagn.			
	Chem. de f. Franc.			
1566 25	Nord act.	1565 ..	1562 ..	
1257 50	Paris-Lyon-Médit. »	1270 ..	1250 ..	
....	Est »			
....	Ouest »			
....	Orléans »			
....	Midi »			
	Chem. de f. Etrang.			
468 75	Autrichiens	466 25	450 ..	
185 25	Lombards	185 ..		
270 ..	Saragosse			
	Sociétés diverses			
2107 50	Suez	2115 ..	2113 ..	
1357 50	Gaz Parisien	1360 ..		
....	Voitures			
....	Omnibus			
451 25	Rio-Tinto	493 75		
343 75	Panama	322 50		
	Obligat. Foncières			
....	Foncières 500 4 0/0			
....	» 10e 4 0/0			
....	» 500 4, 3 0/0			
....	» 4 0/0 1863			
....	» commun. 3e t.			
....	» 1877 3 0/0			
....	» com. 1879 3 0/0			
....	» 1879 3 0/0			
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
....	Nord			
....	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0			
....	Est 3 0/0			
....	Ouest 3 0/0			
....	Orléans			
....	Midi 3 0/0			
....	Nord-Est			
....	Bône-Guelma			

	Obligat. des Villes			
....	Paris 1855-1860			
....	— 1865			
....	— 1869			
....	— 1871			
....	— 1875			
....	— 1876			
....	Marseille			
....	Bordeaux			
....	Lyon			
....	Lille			
....	Roubaix-Tourcoing			
	Obligations div.			
....	Départem. de la Seine.			
....	Gaz de Paris			
....	Suez			
....	Ob. fonc. Russie (4s, 5s)			

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

BOURSE DE LILLE

du mercredi 14 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.		105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.		109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.		512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.		512 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés		11 50
Armentières	473 ..	473 75
Armentières 1879		1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans		46 50
Tourcoing 1878		492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.		105 ..
Département du Nord	105 75	106 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie		626 25
— » » act. nouv.)		515 ..
C. de Roubaix (Decroix, Vernier, Verley Cie)	500 ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.		150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.		262 50
Caisse Platel et Cie		350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)		550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés		475 ..
Compt. comm. Deviller et Cie, act. 1,000 fr.		1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.		511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.		1[7 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.		425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.		320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.		500 ..
Dehorripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.		500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.		540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.		155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c. f.)		35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie		500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.		420 ..
Soc. an. Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. p.		2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.		500 ..
Blanche-Saint-Vaast		3125 ..
Denain et Anzin		205 ..
Obligations Nord		400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.		467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 200)		252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.		410 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 14 Décembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 55 .[.	3 0/0 nouveau	82 55 .[.
.. .. .[.	3 0/0 ancien	82 15 .[.
85 30 .[.	3 0/0 amortissable	85 60 .[.
107 80 .[.	4 1/2 0/0 1883	107 60 .[.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Secrets militaires livrés par un sous-officier à l'Allemagne

Nice, 14 décembre. — L'opinion publique est vivement préoccupée ici par une affaire appelée à un grand retentissement.

Voici les faits. Un nommé Lucien Chatelain, sous-officier au 111e de ligne, qui avait brillamment conquis au Tonkin le grade d'adjudant et la médaille militaire, menait depuis quelque temps une conduite irrégulière.

A la suite d'une absence de cinq jours sans motif valable, il fut cassé de son grade d'adjudant et puni de 75 jours de prison. A ce moment Chatelain se trouvait aux casernes de Peira-Cava. Il adressa à sa maîtresse, la fille Joséphine G..., qui demeurait chez le sieur Rochelle, place de la Liberté, n° 7, une lettre qu'il lui recommandait de remettre entre les mains du consul d'Allemagne. Joséphine lut la lettre et ne la fit pas parvenir à l'adresse indiquée.

Cette lettre contenait l'offre de communiquer au génie allemand certains secrets relatifs au fusil Lebel. Chatelain, du reste, ordonnait dès le lendemain à sa maîtresse de ne pas la remettre au consul d'Allemagne.

Joséphine garda la lettre, mais il y a un mois, lorsqu'elle quitta Nice pour suivre son amant à Antibes, où il allait tenir garnison, elle dut laisser comme gage à son propriétaire tous ses meubles et ses effets. Elle négligea d'emporter ses papiers qui étaient enfermés à clé dans des tiroirs.

Au départ de sa locataire, le sieur Rochelle ayant ouvert les tiroirs et visité les effets, trouva la lettre en question et l'adressa au père de Châtelain, médecin à Nancy. Celui-ci l'envoya à M. Cardot, lieutenant-colonel du 111e, qui commandait à Antibes et dont il est l'ami d'enfance.

Au moment où le colonel Cardot reçut la lettre, Chatelain purgeait une punition de huit jours de prison. Il fut mis en cellule et le caporal armurier reçut l'ordre de compter les cartouches et les fusils Lebel.

On assure que dans l'examen il ne découvrit rien d'anormal. D'autre part, le commissaire central de Nice, accompagné d'agents, fit une perquisition chez la maîtresse de Châtelain et saisit tous les papiers.

Dans une lettre datée d'Allemagne, on disait à Châtelain de refaire le rapport sur les renseignements et sur les plans de fortifications d'Antibes, le premier rapport n'ayant pas été compris.

Châtelain, pour prix de sa trahison, devait recevoir deux cent mille francs.

Cette affaire cause à Nice et à Antibes une très vive émotion.

Les renforts de la garnison de Paris

Paris, 14 décembre. — Le général Saussier a fini par renvoyer en province la plus grande partie des troupes qu'il en avait fait venir pour la défense de l'ordre menacé. On n'a gardé à Paris que les bataillons de chasseurs à pied d'Amiens et de Tours, qui sont maintenant à Courbevoie provisoirement sans doute.

Il paraît qu'il avait été, un instant, question de profiter de la présence à Paris d'un effectif de troupes considérable pour faire passer une revue au nouveau Président de la République, mais il fallait pour cela un nouveau ministère, dont la venue a trop tardé, et l'économie voulait qu'on renvoyât les troupes sans plus attendre. En effet, pendant cette période de troubles menaçants chaque officier supérieur avait droit à sept francs d'indemnité et les autres à cinq francs; les sous-officiers recevaient un franc.